

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 08 février 2006

L'an DEUX MILLE SIX, le 08 février, à 8h30 le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

Date de convocation :

31 janvier 2006

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 23

En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	2	9
Représentés	2	2
Votants	4	11

Etaient présents :

MM. les Conseillers Généraux : G. DURANTET (avec pouvoir de M. SAULET), J.M. VOILLEMEN (avec pouvoir de M. RAMAGET);

MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :

Ch. BANFI, S. BARD, J.P. BREDELET, P. DZIEGIEL, M. GALLISSOT, G. JANNAUD (avec pouvoir de Ch. GUENE), J.P.MARECHAL, J.M. RABIET, A. ROL (avec pouvoir de J.P. MONGIN);

Membres à titre consultatif : D. BRASSART (Sous-Préfet de LANGRES), J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES), J.M. DEVAUX (O.N.F.) ;

Etaient représentés et excusés :

MM. les Conseillers Généraux : Ch. GUENE (pouvoir à G. JANNAUD), M. SAULET (pouvoir à G. DURANTET) ;

MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes : J.P. MONGIN (pouvoir à A. ROL), M. RAMAGET (pouvoir à J.M. VOILLEMEN) ;

Etaient excusés : C. CAZET (Subdivision D.D.E. LONGEAU), G. DIDIER, D. JANNAUD, B. SCHWOB (VNF), N. VALENTI ;

Assistaient à la réunion : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES) ;

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 8H30.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 28 novembre 2005 a été approuvé à l'unanimité.

COMMISSION ET GROUPES DE TRAVAIL

Délibération 2006-001 Objet : Désignation des commissions et groupes de travail

Monsieur Roger, ayant démissionné du Comité Syndical, la communauté de communes de Prauthoy en Montsaigeonnais a procédé à son remplacement en la personne de Monsieur Jean-Michel RABIET.

Monsieur RABIET intègre les groupes de travail suivants :

- Randonnées et Sites
- Taxe de séjour
- Tourisme fluvial

Monsieur RABIET remplace Monsieur ROGER dans les commissions suivantes :

- Commission d'appel d'offres (C.A.O.) du Pôle d'hébergement Vingeanne
- Délégation de service public du pôle d'hébergement et restauration de la Vingeanne

BUDGETS PRIMITIFS 2006

Délibération 2006-002 Objet : Budgets Primitifs 2006

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- adopte les budgets primitifs 2006 selon les balances générales suivantes :

Budgets primitifs

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 049 579.00 €	1 049 579.00 €
Investissement	661 146.00 €	661 146.00 €

Budgets annexes

« <u>Bâtiment commercial Liez</u> »	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	19 459.00 €	19 459.00 €
Investissement	16 575.00 €	16 575.00 €

« <u>SMATLPL- Services délégués</u> »	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	96 103.00 €	96 103.00 €
Investissement	192 018.00 €	192 018.00 €

ACQUISITION PORT DE LANGRES

Délibération 2006-003 Objet : Acquisition Bâtiment Port de Langres

Vu l'estimation du service des Domaines concernant les locaux (section ZI n°147 "Prés de Traitu" d'une superficie de 1a 26ca en nature de landes et section AI n°238 "100, Rue du Port" d'une superficie de 3a 79ca en nature de sol) au Port de Langres, appartenant à la SCI St MAURICE (gérance par Monsieur Pascal MOISSON),
Considérant le besoin du Syndicat Mixte d'acquérir des locaux pour constituer un atelier à l'usage de ses agents des services techniques,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- o a décidé de donner un avis de principe favorable à l'acquisition de ces locaux par le Syndicat Mixte sur la base de l'estimation du service des Domaines.

Cette estimation s'élève à 114 000 € avec une marge de négociation de 10 %.

- o a donné mandat au Président pour :
 - négocier avec le Conseil Général une autorisation de programme permettant cette acquisition.
 - négocier les termes définitifs de cette acquisition avec Monsieur Moisson.

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	2	8	Départ de Monsieur P. DZIEGIEL
Représentés	2	3	Donne pouvoir à Monsieur Ch. BANFI
Votants	4	11	

PROJETS EN COURS DE REALISATION

Délibération 2006-004 Objet : Lac de la Mouche : DCE et travaux 2006

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de confortation des cheminements piétons sur le pourtour du Lac de la Mouche,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, a décidé :

- o d'approuver le DCE établi par la DDE pour un montant de travaux estimé à 40 386.50 € HT,
- o d'autoriser le lancement de la consultation,
- o d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération au programme n°100 « schéma aménagement Lac Mo uche »,
- o d'autoriser le président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci.

Le Comité Syndical prend acte que la restauration du vieux pont sera réalisée par l'association Poinfor, le montant du devis s'élevant à 5 052 € TTC.

Délibération 2006-005 Objet : Halte nautique de Cusey

- Considérant que la première consultation des entreprises s'est révélée infructueuse,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- o a approuvé le DCE modifié pour un montant de travaux estimé à 152 258 € HT,
- o a autorisé le président à lancer une nouvelle consultation,
- o a décidé que toutes dépenses afférentes à cette opération seront imputées au programme n°101 « Port de Cusey »,
- o a autorisé le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Délibération 2006-006 Objet : Espace Promenade Rolampont

Le Comité Syndical a pris acte que la mission de maîtrise d'œuvre est confiée à la D.D.E., le montant de la mission s'élevant à 3 944 € HT.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- a approuvé le DCE "Accès halte nautique Rolampont" pour un montant de travaux estimé à 60 625 € HT,
- a autorisé le président à lancer la consultation,
- a décidé que toutes dépenses afférentes à cette opération seront imputées au programme n°107 «Espace Promenade Rolampont »,
- a autorisé le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation des opérations.

Délibération 2006-007 Objet : Cartes I.G.N.

le Comité Syndical à l'unanimité des membres élus présents et représentés a décidé :

1) l'imputation en investissement, au compte 2188 de l'opération n° 106, de la facture I.G.N. pour un montant de 36 463,44 € T.T.C.

2) la destruction de l'ancien stock de cartes IGN, soit 135 cartes à 2.29 € l'unité, pour un total de 309.15 € selon opérations comptables correspondantes

3) la reprise sur provisions effectuées, pour un montant total de 11 043,37 € , selon opérations comptables correspondantes, après inscription au budget supplémentaire,

4) la mise en régie de 3 000 cartes au sein de la régie cartes I.G.N. existante, dont :

- 300 cartes seront remises à titre gratuit pour les besoins administratifs et techniques, service de presse, accueil de journalistes, remise aux personnalités,
- et 2 700 cartes seront vendues aux Offices de Tourisme locaux au fur et à mesure de leurs besoins, par multiple de 10 et au prix unitaire de 5,65 €,

5) d'autoriser le président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de ces opérations.

LAC DE LA LIEZ

Délibération 2006-008 Objet : Opérations foncières Liez

Le Comité Syndical prend acte des arrêts de la Cour d'Appel de Dijon en date du 21 novembre 2005 concernant le montant des indemnités des propriétaires, et qui sont allés dans le sens des décisions rendues par le juge de l'expropriation.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- a autorisé le Syndicat Mixte à verser les indemnités dues aux Consorts Dugrillon et à Monsieur et Madame Chevalier, celles-ci s'élevant à :
 - Indemnités Consorts DUGRILLON : 1 430 €
 - Indemnités CHEVALIER Gilbert : 55 110 €
 - Indemnités CHEVALIER Gilbert / TARBOCHEZ Micheline : 364 €
- a autorisé le Président à signer toutes pièces utiles au règlement de ces indemnités,
- a décidé que toutes dépenses afférentes seront imputées sur le programme n°104 « Opérations Foncières Liez ».

DEPART DE MONSIEUR J.P. CARDINAL.

Délibération 2006-009 Objet : DSP Camping Liez

TARIFS PLAFONDS 2006-2008

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- a décidé d'abroger et de remplacer la délibération n°2005-063 sur les tarifs plafonds du Camping du Lac de la Liez,
- a décidé d'approuver les tarifs plafonds du Camping de la Liez pour la période 2006-2008 comme suit :

:

	TARIFS PLAFONDS 2006-2008 A LA NUITEE	
	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
Mobil home 5 personnes	50,00	118,00
Chalet Mobil home Zen	62,00	135,00
Emplacement + 1 adulte	13,50	20,00
Emplacement + 2 adultes	19,50	28,00
Adulte supplémentaire	6,00	8,00
Enfant de 2 à 12 ans -	3,90	6,00
Branchement électrique	4,00	6,00
Chien	4,00	5,50
visiteur	3,00	4,00

EXTENSION CAMPING SUR LA PARCELLE DU VERGER

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés a approuvé le principe d'un avenant au contrat de délégation de service public pour mettre à disposition un verger (parcelles AL 214 et 216 lieu-dit Angoulevant pour un total de 21a05) à la SARL du camping du Lac de la Liez. Cet avenant sera examiné par un prochain Comité Syndical.

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés a autorisé la SARL du camping du Lac de La Liez à réaliser des travaux à son compte sur un ancien bloc sanitaire afin de rouvrir celui-ci et d'apporter le confort nécessaire aux usagers du camping.

HALTE PIQUE-NIQUE DOMMARIEN

Délibération 2006-010 Objet : Halte pique-nique Dommarien

La commune de Dommarien a sollicité une aide du Syndicat Mixte de 3 161 € pour l'aménagement d'une halte pique-nique aux abords du canal.

Le Comité Syndical a pris acte de cette demande et de la réponse qui en sera faite, notifiant que le Syndicat Mixte, de par ses statuts, ne peut verser de subventions.

Par ailleurs :

- le Conseil Général subventionnant déjà la commune de Dommarien d'une part et le Syndicat Mixte d'autre part, il ne peut y avoir double financement,
- le Syndicat a compétence pour être maître d'ouvrage sur ce projet.

GESTION SYNDICALE

Délibération 2006-011 Objet : grade d'agent des services techniques

Le Comité Syndical a pris acte de la modification de la dénomination du grade « d'agent d'entretien », qui devient « agent des services techniques ».

Délibération 2006-012 Objet : Encaissement de remboursement

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés a accepté le remboursement GROUPAMA Assurances au titre du remboursement d'honoraires d'avocat pour un montant de 1782.80 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dziegiel fait part au Comité Syndical des questions soulevées lors du Conseil d'administration de l'Association « La Montagne » concernant la projet de convention et a souhaité que des crédits plus importants soient affectés à l'entretien du bâtiment nautique de la Vingeanne.

Concernant le Pôle d'hébergement de la Vingeanne, il a proposé au Comité l'idée d'organiser une journée « porte ouverte » du Pôle pour les habitants des alentours.

Madame Rol fait part au Comité Syndical de la volonté de l'Epinoche Langroise de trouver un local pour leur association près d'un des lacs de la Région Langroise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

**Fait à Langres, le 20 février 2006,
Le Président,
Jean-Marie VOILLEMIN**